

**Rapporteur : Monsieur Ahmed BEN DJILLALI**

**OBJET : Subvention à la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) des Renardières / Centre de Vie Sociale, pour un chantier de loisirs**

*Mesdames, Messieurs,*

*Afin d'impliquer les jeunes dans la vie locale et associative, la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières organise chaque année des chantiers de loisirs, permettant de financer des projets individuels ou collectifs pour les jeunes.*

*Le chantier loisirs consiste à proposer aux jeunes des missions d'accueil, d'information auprès du public et d'aider les organisateurs dans le cadre des opérations de fêtes de fin d'année (ballades en poney, en calèche, stand d'animations pour enfants : origamis, maquillage, fabrication de pommes de pain de Noël).*

*La MJC des Renardières souhaite ainsi faire participer les jeunes par des actions partenariales sous forme de chantier loisirs.*

*En contrepartie de cette participation, la commune de Châtellerault propose de verser une subvention à la MJC des Renardières d'un montant de 832 € établi sur la base de 128 heures effectuées par les jeunes. Un crédit sera attribué à chaque jeune en fonction de ses heures effectuées. La MJC et les jeunes pourront ensuite utiliser celui-ci en fonction de leur choix : par exemple, participer à un voyage organisé par l'association à un moindre coût.*

\* \* \* \* \*

**VU** la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment l'alinéa 3 de son article 10 portant sur l'attribution de subventions,

**VU** l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif aux contrôles des organismes subventionnés,

**CONSIDERANT** l'intérêt local de ce dispositif de chantier de loisirs, dans le cadre de la politique de prévention de la ville,

**CONSIDERANT** qu'il convient de soutenir la MJC des Renardières, organisateur de ce dispositif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention à la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières pour un montant de 832 € pour un chantier-loisirs en lien avec les animation de Noël,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec la MJC Centre de Vie Sociale des Renardières et toutes pièces relatives à ce dossier.

Les crédits sont imputés sur la ligne budgétaire : 110 / 61522 / 4510

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la sous préfecture, le 17/12/2013 n° 8050

Publié au siège de la mairie, le 16/12/2013

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER